

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence

Présidence : Christine **BAROCHE**.

Membres du Conseil Fédéral présents :

Marion **COLIN**, Alfred **DEFONTIS**, Jean-Claude **ESNAULT**, Morgane **GARNIER**, Madeleine **GASPARETTI**, Catherine **GASTOU**, Myriam **GARCIA** (en visioconférence), Marc **GILSON**, Yan **GRAS** (en visioconférence), Philippe **LAMBERT**, Christian **LAZARINI**, Marc **LEFORESTIER**, Frédéric **LIMOUSIN**, Didier **MARCHAND**, Valérie **MARET**, Joël **MARTINEZ** (en visioconférence), Gilles **MAS**, Marina **MORLAAS**, Éric **PIHET**, Bernard **SINEUX**, Frédéric **THÉOBALD**, Nathalie **THIMEL-BLANCHOZ**, Karine **VULLIET**, Gilles **ZOPPI**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Yannick **POUEY**, Secrétaire Général du Bureau Exécutif ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Patrick **CLUZAUD** ; Cathy **MONCASSIN** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Myriam **PRÉTOT**.

Assistant également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur Juridique et des relations institutionnelles ; Tristan **HORREAU**, Directeur Marketing et Communication ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur administratif et financier et Ressources humaines ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Charlotte **BRAVARD**, Karine **CORRE**, Carole **GAMBA**, Éric **JACOTÉ**, Sophie **LAVAUD**, Sophie **SAUGRAIN**.

Membres du Bureau Exécutif excusés :

Julie **BRESSET**, Denis **CLÉMENT**, Camille **MAIRE** ; Maxime **MAROTTE**.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL FÉDÉRAL	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 20 ET 21 juin 2025.....	3
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC	3
IV.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF	8
V.	INTERVENTIONS	13
VI.	SITUATION FINANCIÈRE.....	17
VII.	AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE TRAPPES.....	19
VIII.	POINT À DATE SUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE SUR ROUTE UCI 2027	20
IX.	GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL FÉDÉRAL	22
X.	COMMISSIONS SPORTIVES	25
XI.	POINT ACTIVITÉ MARKETING ET COMMUNICATION.....	35
XII.	QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	37
XIII.	ÉPREUVES OFFICIELLES	40

La séance est ouverte à 14 heures

I. OUVERTURE PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL FÉDÉRAL

La Présidente souhaite la bienvenue aux participantes et aux participants à ce Conseil Fédéral.

Elle adresse tous ses vœux de rétablissement au vice-président Éric JACOTÉ qui ne pourra assister à ce Conseil Fédéral.

Au nom de la FFC, elle fait part de toutes ses condoléances aux familles de Jacques MARINELLI, porteur du Maillot jaune en 1949, de Noa SARTIS, jeune cycliste décédé lors d'une course, ainsi qu'aux familles des journalistes Jean-René GODART et Guillaume DI GRAZIA.

Elle souhaite que cette séance du Conseil Fédéral se déroule dans un esprit de bienveillance, d'écoute et de respect mutuel afin que chacun puisse s'exprimer librement et contribuer à des échanges constructifs et porteurs de solutions.

Madame Valérie MARET est nommée Secrétaire de séance.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 20 ET 21 juin 2025

Soumis au vote, le procès-verbal de la réunion des 20 et 21 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC

1. Statistiques

Yannick POUEY annonce que la FFC compte 109 988 licenciés enregistrés au 15 octobre 2025, soit une croissance de 2,16 % (+2 322 licenciés) par rapport au 15 octobre 2024.

En métropole, tous les Comités Régionaux sont en progression, sauf un comité qui connaît une légère baisse. Certains comités comme les Comités Régionaux Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie et Sud-PACA enregistrent une croissance particulièrement significative. En revanche, la situation des comités ultramarins est plus délicate, notamment le comité de la Guadeloupe qui peine sur son nombre de licenciés.

La Fédération compte 14 098 licenciées, soit 444 femmes supplémentaires. L'effectif féminin qui représente 12,80 % des licenciés est en progression constante depuis plusieurs années à la faveur d'un travail de fond au niveau des différentes structures qui composent la FFC.

En ce qui concerne les disciplines, les principales données en matière de licenciés sont les suivantes :

- BMX : +11,66 %. Cette progression est certainement liée à la performance du triplé olympique et au fait que les clubs licencient plus massivement leurs adhérents.
- Cyclo-cross : +7,15 %. La progression demeure constante.
- Piste : +2,70 %. Cette discipline peine à progresser en raison d'un manque d'activité dans les régions.
- Route : -0,92 %, soit 497 licenciés en moins. Pour la première année, la Route connaît une baisse de ses licenciés.
- VTT : -0,85 %. Pour la cinquième année, cette discipline connaît un recul de ses licenciés certainement dû à la difficulté de fédérer les pratiquants et les clubs.
- Autres disciplines : +20,66 %. Cette croissance est tirée par le Gravel, discipline qui continue de s'imposer et qui nécessite d'être structurée.

S'agissant des catégories de licences, les données sont les suivantes :

- Professionnel : le nombre de licenciés demeure stable.
- Compétition : +1,7 %, soit 562 licenciés de plus. Si les Access enregistrent 762 licenciés de plus, certaines sous-catégories sont en baisse, comme les Élites (-29 licenciés), les Open 1 (-171 licenciés) et les Open 2 (-440 licenciés). À l'aune de ces différentes données, il est probable que l'offre fédérale ne corresponde pas tout à fait aux catégories de licenciés. Il importe que la Fédération soit attentive à ce sujet.
- Sport : +3,2 %, les licenciés sur les épreuves de masse connaissent une hausse significative (+5,85 %).
- Jeunesse : +4,2 %, soit 1 795 licenciés supplémentaires. Toutes les catégories sont en progression, excepté les U15 et les U17.
- Arbitres : +2,9 %.
- Staff : -4,9 %, soit une perte de 661 licenciés, dont 440 licences Encadrement. La perte de bénévole se poursuit.
- Staff Pro Femmes : +36,6 %.
- Staff Pro Hommes : +18 %.

La FFC compte 2 040 licences individuelles soit une progression de 19,02 % par rapport au 15 octobre 2024.

Le nombre de Pass accueil Jeunes s'établit à 755, soit une hausse de 2 %, tandis que les Pass Assistance Organisation progressent de 53,33 % et les Pass Découvertes de 27,14 %. La décision de créer ces différents Pass s'avère plutôt positive.

Fabien RAFFOUX déclare que la FFC comptait 109 999 licences validées au 23 octobre 2025 et 80 licences sont en attente de validation dans le système.

Pour la saison 2026, la Fédération compte 14 653 licences validées et 19 062 enregistrées dans le système. En date du 16 octobre 2025, la tendance était plutôt baissière par rapport au 16 octobre 2024 en raison d'un retard dans le renouvellement et la fidélisation des licenciés. Les primo-licenciés continuent de progresser.

De manière générale, les enregistrements de demandes demeurent à un niveau identique.

1. État/Ministère

Michel CALLOT se joint aux membres du Conseil Fédéral pour féliciter Madame Marina FERRARI pour sa nomination en tant que ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

2. Résultats

Michel CALLOT salue les performances internationales des athlètes français comme celles d'Arthur PILARD en BMX qui a réussi l'exploit de décrocher le titre de champion du monde et à remporter la Coupe du monde ; la victoire de Paul SEIXAS sur le Tour de l'Avenir, et enfin la victoire de Pauline FERRAND-PRÉVOT sur le Tour de France féminin. Pour information, les audiences de la dernière étape du Tour féminin ont enregistré plus de 7,7 millions de téléspectateurs sur France TV. La relève féminine du cyclisme sur Route semble assurée avec des athlètes comme Célia GÉRY.

Enfin, avec dix-huit médailles, la France termine première nation lors des Championnats du monde en VTT. La relève chez les hommes est bien présente, notamment grâce à Lucas MARTIN vainqueur de la Coupe du monde des Gets.

3. Événements

Michel CALLOT adresse tous ses remerciements aux organisateurs, aux élus concernés et aux équipes fédérales pour leur travail sur les différents Championnats de France qui se sont déroulés durant la période estivale, ainsi que sur le Championnat d'Europe sur Route. Ce dernier événement qui a attiré 60 000 spectateurs lors du parcours de la journée de dimanche a connu quelques tensions du fait de la présence de l'équipe israélienne, tensions qui ont nécessité un niveau de sécurité plus élevé.

4. UCI

Michel CALLOT fait part de la réélection par acclamation de Monsieur David LAPPARTIENT, seul candidat, lors du Congrès de l'UCI qui s'est tenu durant les Championnats du monde Route UCI qui se sont déroulés à Kigali.

L'ensemble du Conseil Fédéral se joint à Monsieur CALLOT pour féliciter Monsieur LAPPARTIENT pour sa réélection et son action concernant le cyclisme français tout au long de ses mandats.

Michel CALLOT annonce avoir été réélu au Comité directeur de l'UCI qui est composé de 4 Vice-Présidents et de 13 membres élus et 2 cooptés, dont 7 Européens et le francophone Pierre LAFLAMME (Canada). Le Président LAPPARTIENT a souhaité coopter Madame Yuan YUAN (Chine) également francophile .

Les vice-présidents sont Enrico DELLA CASA (Italie), Amarjit SINGH GILL DARSHAN SINGH (Malaisie), Katerina NASH (République Tchèque) et José Manuel PELAEZ (Cuba).

Gilles ZOPPI adresse toutes ses félicitations à Michel CALLOT et aux autres membres élus au Comité directeur.

Michel CALLOT expose les différents sujets abordés lors du dernier Comité directeur :

- Les incidents qui ont émaillé la Vuelta en raison de la présence de l'équipe Israël-Premier Tech. Dans un communiqué, l'UCI a rappelé sa position selon laquelle le sport est apolitique et qu'il ne saurait être instrumentalisé. En outre, l'UCI suit la position du CIO qui n'a acté aucune sanction contre Israël. Les incidents observés lors de la Vuelta démontrent que le cyclisme est un sport particulièrement vulnérable face à certaines tensions exacerbées.
- Le test SAFER visant à améliorer la sécurité qui devait avoir lieu sur le Tour de Romandie féminin à la suite de sa validation par les parties prenantes. Or, cinq équipes ont refusé de participer à ce test au prétexte que l'UCI pouvait exploiter commercialement les datas récoltées. Tout cela au détriment des athlètes et des organisateurs.
- Les tests portant sur les braquets limités à 54,11 prévus sur la dernière épreuve du World Tour qui se tenait en Chine. Or, à la suite de la décision d'un tribunal belge, l'UCI a dû suspendre ces tests. Cette situation donne à voir les tensions qui existent entre l'UCI et certaines équipes.
- La condamnation de la Fédération Belge de Cyclisme et de l'UCI, considérée comme l'autorité réglementaire, par un tribunal belge sur le sujet de la participation des personnes transgenres dans les épreuves.
- Le programme cycliste des Jeux olympiques de Los Angeles qui démarrera par le BMX Racing, suivi du VTT, de la Route, puis de la Piste et du BMX Freestyle qui auront lieu en même temps.
- Les modifications réglementaires qui ont été apportées aux barèmes de points et à la participation des U19 sur les épreuves internationales à compter de 2026. Dorénavant, il appartiendra aux fédérations d'établir le cahier des charges des Teams U19 et de valider, en appui avec les clubs et les comités, le calendrier de compétitions auxquelles les Teams U19 pourront participer. Par ailleurs, les Teams U19 pourront être adossés à une équipe professionnelle ou à un club ou à une entente de clubs après validation des conditions par les fédérations nationales.
- Les Championnats du monde UCI 2031 qui ont été attribués au Trentin (Italie).

Frédéric LIMOUSIN s'enquiert des retombées des Mondiaux de Kigali.

Michel CALLOT répond que les retombées ont été exceptionnelles. En plus d'une organisation parfaite, l'ambiance au bord de la route était fantastique et le public très discipliné. Les moyens déployés étaient particulièrement importants.

Morgane GARNIER demande s'il est possible que les élus du Conseil Fédéral reçoivent la liste des Teams U19 autorisés à participer aux épreuves pour qu'ils puissent la transmettre aux arbitres.

Michel CALLOT déclare que cette information sera effectivement communiquée aux personnes concernées lorsque ces validations auront pu être effectuées.

5. UEC

Michel CALLOT annonce que Madame Magali DELLA SCHIAVA et Monsieur Yannick POUEY préparent avec le Comité Sud-PACA l'accueil du prochain Congrès UEC prévu en mars 2026 à Avignon.

6. CNOSF

Michel CALLOT indique que le Conseil d'administration du CNOSF a mis en place son Bureau composé de douze membres. En tant que représentante de la Fédération Française de Char à voile, Madame Marie-Françoise POTEREAU reste vice-présidente en charge du bénévolat, de la formation, de l'emploi et de la féminisation. De son côté, Monsieur CALLOT conserve sa mission de Trésorier général.

Le travail avec l'ANS demeure très préoccupant en raison des incertitudes qui pèsent toujours sur le devenir de l'agence qui à date n'avait plus de directeur général. L'Assemblée générale ayant été reportée, les perspectives budgétaires n'ont pas encore été définies.

Des interrogations subsistent également concernant le contrat marketing du CNOSF lié aux Jeux olympiques et paralympiques 2030, ainsi que sur l'apparition du Cyclo-cross au programme de ces JO qui demeure fortement challengée.

7. Autres actualités fédérales

Michel CALLOT, s'exprimant sur la mise en examen de la FFC dans l'accident mortel d'un membre du Pôle espoir de Nice en 2017, annonce que les conclusions du procureur dégagent la FFC de toute responsabilité. Le juge d'instruction n'a pas encore statué en ce qui le concerne.

Il évoque ensuite la soirée des partenaires de la FFC qui s'est tenue la veille au Grand salon du musée des Invalides et qui a permis de réunir l'ensemble de ses partenaires.

Catherine GASTOU aborde le contexte politique national et les élections municipales de mars 2026 qui commencent à peser sur le calendrier des événements et sur les subventions publiques. Elle souhaite savoir dans quelle mesure la Fédération peut apporter des conseils aux organisateurs sur ce sujet.

Michel CALLOT explique qu'il importe que les délibérations relatives à ces organisations soient anticipées, mais cette anticipation demeure compliquée dans la pratique.

Pour information, le CNOSF prépare un plaidoyer en vue de ces élections municipales pour qu'elles impactent le moins possible l'activité sportive. Ce plaidoyer sera présenté au prochain salon des maires et diffusé très largement auprès des grandes associations de maires.

IV. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF

1. Ressources humaines

Christophe XHONNEUX indique que la FFC comptait 64,23 ETP, dont 54,37 ETP en CDI ou en CDD à objet défini, 8,96 ETP en CDD, contrat d'alternance, contrat de professionnalisation ou en CDD d'intervention au 30 septembre 2025.

Les recrutements d'une adjointe pour assister Madame Sandrine GLACIER dans le cadre des Championnats du monde UCI 2027, d'un référent RSE et d'une développeuse full stack (DSI) sont en cours de finalisation. Quant au nouveau directeur de la DERS, Monsieur Xavier GAVORY, il prendra ses fonctions le 10 novembre 2025.

La demande de la FFC pour le renouvellement de l'agrément des services civiques a été acceptée par l'Agence nationale du service civique le 31 juillet 2025.

Yannick POUHEY tient à préciser que les quinze services civiques concernent toutes les structures fédérales déconcentrées.

Christophe XHONNEUX annonce que l'accord d'égalité professionnelle a été renouvelé avec le CSE et présenté aux salariés de la FFC. L'index égalité professionnelle s'élève à 87 sur 100, soit un score positif.

Dans le cadre du déménagement des locaux de Montry vers Trappes, Christophe XHONNEUX et Florian ROUSSEAU se sont rendus à Montry pour y rencontrer les salariés, afin d'appréhender plus finement leurs projections sur le nouveau site.

Lors du CSE qui s'est tenu au mois de septembre, l'octroi par décision unilatérale de l'employeur d'une prime de partage de valeur d'un montant de 350 euros a été annoncé. Elle sera versée au mois d'octobre.

2. DSI

Fabien RAFFOUX déclare que la DSI a renforcé le niveau de sécurité avec le système MFA en raison des cyberattaques de plus en plus intenses.

Il indique ensuite que des ajustements ont été apportés au système de prise de licence. La principale modification a trait aux licences arbitres qui ne peuvent plus être prises librement. Dorénavant, elles doivent correspondre aux différentes certifications enregistrées par les CNCA et CRCA : nul ne peut se prévaloir d'une licence arbitre sans avoir obtenu la certification préalablement. En cas de problème, les CRCA ou la CNCA sont autonomes pour effectuer tous les ajustements nécessaires et permettre la prise de licence.

Yannick POUHEY tient à préciser que les différentes modifications apportées au système informatique sont proposées par Fabien RAFFOUX au Bureau Exécutif qui les valide après leur présentation.

Fabien RAFFOUX annonce qu'un système intégré a été mis en place dans les espaces afin de résoudre les problématiques de transfert, d'intégration et d'homologation des résultats. Ainsi, à la fin d'une épreuve, les organisateurs et les arbitres peuvent enregistrer le résultat, via leurs espaces personnels, directement dans le système et ceci de façon unitaire. Le résultat apparaît instantanément sur les différents espaces des licenciés ayant participé, mais aussi sur le site internet de la Fédération.

Les états de résultats sont gérés par les arbitres nommés sur chacune des épreuves, et ce, quel que soit la discipline ou son niveau. Dans l'espace arbitre figure une interface de gestion documentaire, à l'instar de celle qui existe pour les licenciés leur permettant d'échanger les documents relatifs à la prise de licence. Chaque arbitre peut par conséquent déposer les différents documents nécessaires à la constitution de l'état de résultats.

La Présidente s'enquiert du format des documents qui peuvent être téléchargés dans l'espace susmentionné.

Fabien RAFFOUX répond que tous les formats peuvent être téléchargés dans cet espace.

Morgane GARNIER ajoute qu'un rapport d'incident sera également intégré au système et envoyé directement au service juridique.

Yannick POUHEY indique que la FFC ne cesse de travailler à l'amélioration de la communication des résultats à la fin des épreuves.

Il adresse tous ses remerciements aux différents contributeurs pour leur collaboration sur ce sujet, et notamment la CNCA.

Fabien RAFFOUX aborde ensuite le sujet concernant la gestion des demandes d'organisation (anciennement dénommé pré calendrier) et indique que les clubs sont maintenant en mesure de faire des demandes de renouvellement ou de création d'épreuves à partir de leur interface dans toutes les disciplines. Ce système affiche en outre toutes les épreuves ayant lieu dans un périmètre de cent cinquante kilomètres sur le territoire français. Les Comités Régionaux ont ainsi instantanément toutes les épreuves organisées. La clôture de la saisie a été fixée au 30 novembre 2025 à la demande des personnels administratifs et il importe que tous les acteurs convergent vers le même système.

Catherine GASTOU demande si cette digitalisation s'accompagne d'une redéfinition des procédures de validation et si les personnels administratifs seront accompagnés.

Fabien RAFFOUX explicite que ce nouvel outil vient remplacer un outil externe qui était payant et que chaque région est autonome dans son utilisation. Le Siège fédéral ne peut intervenir sur les processus régionaux.

Jean-Claude ESNAULT relaie la demande d'une majorité de Comités Régionaux qui souhaitent passer le délai du 30 novembre au 15 décembre 2025.

Yannick POUEY répond que la date peut être modifiée, mais il est impératif qu'elle soit identique pour toutes les régions.

Philippe LAMBERT demande si un club pourra enregistrer une épreuve après la date fixée.

Fabien RAFFOUX explique que la saisie sera bloquée, mais le club pourra contacter le Comité Régional qui validera ou non l'organisation de son épreuve.

Christian LAZARINI indique que des organisations pourront être perdues si le délai est incompressible, notamment en cas de changement de date pour cause d'intempéries.

Yannick POUEY explique que ce délai a trait à l'établissement du calendrier des épreuves et non à leur organisation. En cas de changement de date, les clubs pourront s'adresser à leur Comité Régional. Il souligne que cette date butoir correspond à une demande des personnels administratifs.

Jean-Claude ESNAULT souhaite savoir si un Comité Régional ou un Comité Départemental pourra à tout moment extraire l'état du calendrier de son périmètre.

Fabien RAFFOUX répond que les comités pourront extraire les listes telles qu'elles apparaissent dans le système.

Madeleine GASPERETTI signale que cet outil est en place depuis le 30 octobre 2025 dans le Grand Est et qu'il est très efficace. Aussi est-il essentiel de le mettre en place le plus rapidement possible.

Xavier JAN souhaite savoir s'il existe un outil permettant d'être informé des épreuves organisées par les fédérations affinitaires.

Yannick POUHEY répond que la FFC ne possède pas un tel outil qui nécessiterait un travail considérable dans la récolte des données.

Fabien RAFFOUX explique qu'il est possible de définir les critères et le nombre de personnes.

Marc LEFORESTIER regrette que les épreuves nationales qui sont enregistrées dans le système n'apparaissent pas dans le fichier.

Fabien RAFFOUX indique que ces épreuves n'apparaissent pas dans le fichier dans la mesure où elles ne sont pas gérées par les Comités Régionaux.

Marc LEFORESTIER explique qu'il est important que les comités aient connaissance des dates de ces épreuves.

Christian LAZARINI ajoute que les clubs doivent avoir toutes les dates des épreuves nationales, régionales et locales.

Fabien RAFFOUX explique que les dates figurent dans le système, mais qu'elles ne peuvent être extraites dans la liste des épreuves gérées par les Comités Régionaux et départementaux. Il réfléchira à un ajustement du système dans ce sens.

Marc LEFORESTIER déclare que les personnels administratifs regrettent de ne pas pouvoir intervenir sur les demandes émises par les clubs.

Yannick POUHEY rappelle que le rôle des personnels administratifs est d'entrer en relation avec les organisateurs d'épreuves. L'outil vise à gérer les demandes et non à établir le calendrier.

Il note que plus le Siège fédéral crée des outils pour faciliter la tâche des personnels administratifs, plus ces derniers demandent qu'elles soient réalisées par la FFC.

3. Juridique

Christophe LAVERGNE passe en revue les principales informations concernant la Direction juridique qui figurent dans le rapport d'activité *ad hoc* :

- Session 2025 pour l'examen d'agent sportif : la première épreuve se tiendra le lundi 17 novembre 2025 à Paris. La FFC a enregistré trois candidatures pour l'examen général. Les candidats devront obtenir la note de 10 sur 20 pour être admis à passer l'épreuve spécifique qui se tiendra début 2026. La FFC compte dix-huit agents sportifs officiels, dont neuf d'entre eux sont certifiés agents UCI.
- Cellule de prévention et de lutte contre les violences sexuelles : cette cellule a été réorganisée à la suite du changement de fonctions de Madame Mathilde

DUPRÉ, laquelle a été remplacée par Madame Marine STRAPPAZON qui est en charge au sein de la DTN de toutes les actions de prévention. La cellule enregistre une augmentation du nombre de signalements, faisant état d'un large panel de violences, allant des insultes, au harcèlement, jusqu'aux violences à caractère sexuel.

- Union des Fédérations de sports professionnels : la FFC est une des six fédérations membres de cette association créée en vue de représenter les intérêts des dites fédérations, en particulier devant le ministère des sports et l'association nationale des ligues professionnelles. À ce titre la Direction juridique participe aux travaux de cette union en vue de porter, de façon collective, une vision du modèle sportif français. À ce titre, la FFC participe aux discussions qui ont trait à la proposition de loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel.
- Assurance : à court terme, la Direction juridique va être amenée à travailler sur le nouveau cahier des charges des assurances en vue de l'organisation d'un appel à concurrence au cours du premier semestre 2026 et la mise en place du nouveau programme assurance de la FFC à compter du 1^{er} janvier 2027.
- Championnats du Monde UCI 2027 : sous l'égide du Président de la FFC, la Direction juridique, et ses conseils, participe au travail mené avec le Comité d'organisation de cet événement. En particulier, la Direction juridique et ses conseils ont eu à travailler sur l'élaboration d'un projet de convention de collaboration entre les deux entités. Ce projet a été finalisé dernièrement et sera complété par avenant pour les années 2026 et 2027 afin de tenir compte de la montée en puissance du Comité d'organisation. Par ailleurs, la Direction juridique et le Comité d'organisation devront s'atteler rapidement à son volet assurantiel, avec notamment l'organisation de l'appel d'offres que la FFC devra mener au cours du premier semestre 2026.
- Comité Territorial de Saint-Martin : la Direction juridique travaille sous l'égide de Monsieur Gilles DA COSTA, référent des comités ultramarins au sein du Bureau Exécutif de la FFC, sur les difficultés rencontrées par le Comité territorial suite à plusieurs démissions enregistrées au sein du Comité directeur. Monsieur Frédéric THÉOBALD supervisera la prochaine Assemblée générale dudit comité dont la révocation du comité directeur figure à l'ordre du jour.
- Commission des sportifs de Haut Niveau (CSHN) : cette commission est au complet à la suite de l'organisation d'un scrutin partiel les 11 et 16 juillet 2025 qui a vu l'élection de Messieurs Michael D'ALMEIDA et Yoann OFFREDO. La première réunion de la CSHN avant la fin de l'année 2025. À cette occasion, la CSHN élira son Président.

V. INTERVENTIONS

1. Président de la Ligue Nationale de Cyclisme

Xavier JAN salue le bilan très positif de la saison 2025 avec 97 victoires pour les coureurs français et 86 victoires pour les équipes françaises. Il confirme les propos de Monsieur CALLOT concernant la jeune génération de cyclistes qui semble très prometteuse.

Cette fin de saison est malheureusement marquée par la disparition de la structure ARKEA-B&B qui compte une équipe World Tour, une équipe Réserve et une équipe féminine. La très belle saison réalisée par ladite structure n'a pas suffi à la pérenniser.

À cette disparition s'ajoutent également les difficultés rencontrées par TotalEnergies qui perd l'un de ses partenaires et les choix économiques de Décathlon AG2R qui entraînent des fins de contrats avec des coureurs français. Ainsi, à date, un total de trente cyclistes professionnels français, dont le vainqueur de la Coupe de France, Clément VENTURINI, devraient se retrouver sans contrat. Une telle situation est sans précédent.

L'annulation pour la deuxième année consécutive de l'épreuve du CIC Mont Ventoux et de La Classic Loire-Atlantique traduit les difficultés financières auxquelles sont confrontés les comités d'organisation face à l'augmentation des coûts et à la baisse des subventions des collectivités. Il est certain que les élections municipales de mars 2026 ne manqueront pas d'impacter un peu plus l'activité cycliste.

Dans le cadre de l'attribution par l'UCI des licences des Pro Series pour les années 2026, 2027 et 2028, une seule épreuve par étape a été retenue : le Pays de la Loire Tour.

La fragilité du cyclisme professionnel est également constatée sur le plan international. En effet, seules vingt équipes World Tour et quatorze équipes Pro Team (versus vingt-sept équipes en 2019) ont déposé un dossier.

Bien que la France demeure la première nation en termes de calendrier, le modèle économique du cyclisme professionnel se révèle de plus en plus compliqué.

Dans ce contexte particulièrement tendu, l'essor du cyclisme féminin demeure assez fragile, nonobstant le succès du Tour de France féminin. À ce jour, la majeure partie des équipes World Tour perdent de l'argent en raison de la prise en charge par l'organisateur de la production télévisuelle.

Après avoir relancé un appel d'offres sur la production télévisuelle, la LNC a décidé de contracter avec le même prestataire sur une production 4G et 5G pour les Coupes de France pour une durée de trois ans. Par ailleurs, la LNC a également pris la décision

d'investir dans du matériel de sécurité qui sera mis à la disposition des comités d'organisation professionnels.

S'agissant de la Vuelta lors de laquelle les cyclistes israéliens ont dû être enfermés dans une cour privée, afin de les protéger de personnes armées de matraques, les incidents qui ont émaillé cette épreuve témoignent de la fragilité du cyclisme face à certaines problématiques.

Xavier JAN annonce avoir assisté à l'Assemblée générale du Mouvement Pour un Cyclisme Crédible (MPCC) dont la présidence est dorénavant assurée par Madame Emily BRAMMEIER qui succède à Monsieur Roger LEGEAY. Il rappelle qu'un cinquième des tests antidopage réalisés dans le monde le sont dans le cyclisme qui investit dix millions d'euros dans ce domaine et réalise quinze mille tests par an. Ces éléments démontrent incontestablement la motivation du cyclisme dans la lutte contre le dopage. Malheureusement, la crédibilité du cyclisme sur ce sujet reste décriée du fait de la performance athlétique des coureuses et des coureurs, notamment lors du Tour de France.

Enfin, Xavier JAN se réjouit que la FFC et la LNC aient retrouvé un climat apaisé permettant d'entamer des échanges plus sereins sur le renouvellement de la convention qui lie les deux institutions et sur les différents dossiers en cours.

Michel CALLOT revient sur le sujet de l'antidopage et confirme que le cyclisme est de loin le sport qui investit le plus dans cette lutte. Cependant, il importe que certains acteurs du cyclisme français cessent d'alimenter les suspicions lors des performances extraordinaires des cyclistes.

S'agissant de la crise traversée par la LNC et la FFC, le climat entre les deux institutions est dans une situation qui permet d'avancer sur le traitement les différents sujets en cours.

Christian LAZARINI fait part des inquiétudes des parents qui inscrivent leurs enfants dans les clubs et déclare qu'il est essentiel que la FFC mentionne sur son site Internet toutes les actions menées par le cyclisme dans la lutte contre le dopage. La FFC demeure trop humble sur ce sujet.

Michel CALLOT confirme que la FFC a effectué un travail de fond sur la prévention avec la mise en place d'un plan *ad hoc* qui a été qualifié d'unique par l'Agence française de lutte contre le dopage (ALFD). Mais il est en effet possible que la FFC ne le fait pas suffisamment savoir. Il note la remarque de Monsieur LAZARINI.

2. Directeur Technique National

Florian ROUSSEAU annonce que la mission Recherche et Performance est désormais supervisée par Jean-Christophe PÉRAUD depuis le départ d'Emmanuel BRUNET. Ladite mission est fondamentale dans l'accompagnement des projets de performance et dans le transfert de compétences (accompagnement sur les stages et la préparation de l'Équipe de France ; accompagnement sur les évaluations et les tests en soufflerie). Monsieur PÉRAUD est également en lien avec les partenaires LOOK et CORIMA sur le sujet de l'innovation du matériel.

Dans le cadre de cette nouvelle olympiade, l'équipe de l'INF qui a réintégré la DTN sous la houlette de Monsieur Thierry BEDOS a été restructurée.

S'agissant de la prévention des violences, sujet majeur lors des rencontres institutionnelles, la création d'un poste dédié à la sensibilisation et la prévention avec l'arrivée de Madame Marine STRAPPAZZON a été saluée par le ministère des Sports.

Le Projet de Performance Fédérale (PPF) qui est intégré à la loi a été validé par le Bureau Exécutif au mois de juin, approuvé sans réserve par l'ANS et par le ministère des Sports. Le programme d'Accession supervisé par Monsieur Cédric CHAUMOND sera présenté lors du prochain CNPT. La DTN demeure à la disposition des élus et des présidents de régions pour les accompagner et leur apporter les précisions nécessaires sur ce programme.

La réorganisation de la DTN composée de 64 agents, dont 47 cadres techniques, a été actée. À l'aune du cadre fixé par le ministère des Sports, les différents entretiens ont été conduits en vue de l'établissement des lettres de mission. Un organigramme avec les coordonnées professionnelles de chaque collaborateur sera diffusé par voie numérique aux membres du Conseil Fédéral. Les principaux changements au sein de la DTN ont trait au Comité de pilotage qui est composé de sept agents en charge de quatre secteurs :

- Le Off Road (disciplines du VTT, Gravity, Cyclo-cross).
- Le Sprint (Piste sprint, BMX Race, Speed Way). Il importe que le FFC accompagne sur le plan RH les disciplines qui ne sont pas reconnues de Haut Niveau, afin que les athlètes soient en mesure d'obtenir des médailles lors des Championnats du monde UCI 2027. Le deuxième objectif de ce secteur sera d'ouvrir les modèles de performance sur les modèles internationaux (transferts de talents entre les disciplines) et de favoriser les échanges de pratiques.
- L'Endurance (Route et Endurance sur la Route). Les enjeux de transversalité ainsi que l'accompagnement des jeunes athlètes sur la multi activité sont essentiels.
- L'Urbain (VTT Trial, BMX Freestyle, le cyclisme artistique).

La Présidente informe de la tenue d'un webinaire au mois de novembre pour présenter les membres de la DTN.

3. Directeur du pôle médical fédéral

Éric MEINADIER revient sur le sujet de l'antidopage et confirme que l'ALFD reconnaît le travail particulièrement avancé de la FFC en matière de prévention. En effet, la Fédération s'est attelée à appréhender et à comprendre la vulnérabilité des sportifs qui peut mener au dopage. Il rappelle que la mission de la FFC concerne la prévention auprès des sportifs et non plus le contrôle, sujet pris en charge par l'AFLD. Cette mission de prévention s'articule autour de trois axes :

- L'éducation avec la formation d'une quinzaine d'éducateurs qui ont pour tâche la mise en place d'actions d'éducation dans les structures fédérales et auprès des sportifs, et notamment des plus jeunes.
- La mise en place d'outils spécifiques adaptés à cet objectif.
- La promotion de l'outil Fairplay créé par l'ALFD, outil qui permet de transmettre des informations de manière anonyme. Ainsi, notamment lors de la circulation d'une rumeur sur un éventuel cas de dopage, il convient d'inviter les personnes à rapporter leurs propos sur Fairplay.

En ce qui concerne le projet Santé et Performance qui avait été évoqué lors de la dernière Assemblée générale, la collaboration demeure étroite entre la médecine fédérale et la DTN. L'objectif de ce projet est la création d'un réseau de compétences au service des licenciés de la FFC avec la rédaction d'un référentiel scientifique exhaustif intégrant l'expertise fédérale visant à créer des procédures *ad hoc* avec :

- Des actions de prévention et de détection.
- Des moyens de diagnostic.
- La conduite à tenir.

Éric MEINADIER aborde ensuite le sujet des REDS (déficit calorique dans le sport) et annonce la création d'un groupe de travail dirigé par Madame Marion REMILLY, médecin du sport, et qui collabore avec la Fédération française d'anorexie et de boulimie. Un processus fédéral est en cours d'élaboration avec :

- La rédaction d'un référentiel scientifique avec les recommandations nationales et internationales visant à mettre en place des modules d'éducation pour communiquer clairement auprès des différentes entités cliniques.
- La formation et la responsabilisation des acteurs du terrain.
- Les procédures de signalement des situations anormales, comme certains comportements inadaptés des encadrants qui peuvent précipiter les athlètes dans des troubles du comportement alimentaire.
- La mise en place d'une prise en charge précoce.
- La création d'un réseau de compétences.

Trois webinaires seront organisés au mois de janvier 2026 :

- Pour les sportifs de Haut Niveau.
- Pour les entraîneurs.
- Pour le grand public.

Les messages transmis lors de ces sessions seront simples et adaptés au public concernant avec :

- La promotion des actions nutritionnelles adaptées pour une performance durable.
- L'information sur les actions délétères pour que les athlètes soient en mesure de repérer les éventuels messages négatifs.

Toutes ces actions seront travaillées et mises en place en lien avec la cellule de prévention des violences supervisée par Madame Marine STRAPPAZZON.

Éric MEINADIER informe de la création d'un groupe de travail dédié au sujet de la santé mentale et de la performance, sujet complexe et difficile à appréhender. Ledit groupe dirigé par Monsieur Éric CHARLES, psychiatre du sport, aura pour mission d'élaborer un processus fédéral comprenant une approche intégrée des actions de santé et de performance.

Enfin, le travail relatif à la surveillance médicale des compétitions est supervisé par Monsieur Julien CHEVALIER, infirmier militaire qui œuvre sur les événements sportifs. La mission du groupe de travail *ad hoc* est :

- De caractériser le cahier des charges des différents intervenants et les moyens associés.
- De créer des compétences spécifiques avec l'introduction d'infirmiers protocolés qui ont la capacité de réaliser des actions de sauvegarde vitale sans médecin.
- De réécrire les RTS.
- D'animer un réseau.

VI. SITUATION FINANCIÈRE

Gilles DA COSTA annonce que la fin de gestion de l'exercice 2025 s'annonce plus positive que prévu, en raison notamment des dépenses de la DTN qui ont été inférieures aux prévisions initiales. À l'heure actuelle, les interrogations concernant la position de l'ANS par rapport à la convention Performance annuelle signée avec la FFC subsistent toujours.

La situation de la trésorerie est satisfaisante, mais toutes les factures relatives à la mise à disposition des locaux de Saint-Quentin-en-Yvelines et à la prise en charge des fluides n'ont pas encore été adressées à la Fédération.

La dette des Comités Régionaux à l'égard de la FFC s'élève à 277 000 euros, dont 233 000 euros pour les comités ultramarins dont les difficultés sont réelles pour faire face aux échéances financières. La différence est liée à un décalage dans les flux financiers avec le Comité Régional de Bretagne du fait uniquement de la FFC. Il est précisé que la dette du Comité du Val de Loire a été bloquée à la suite de la signature de la convention financière à hauteur de 67 000 euros.

S'agissant des organisateurs, le total de la créance s'établit à 213 000 euros, dont 175 000 euros pour des organisateurs d'épreuves et 38 000 euros pour les Comités Régionaux. À date, ce sujet ne suscite pas d'inquiétude particulière dans la mesure où les épreuves concernées ont eu lieu au mois de juillet et les mois suivants. Les subventions attendues n'ont donc pas encore été versées.

La tarification pour l'année 2026 a été établie avec un allègement des coûts d'assurance pour les épreuves du calendrier régional.

Le contrôle fiscal réalisé en 2025 n'a donné lieu à aucune rectification, élément qui constitue une satisfaction pour la FFC, car il donne à voir une bonne maîtrise technique. Gilles DA COSTA remercie l'ensemble des directions et notamment Christophe XHONNEUX, ainsi que ses équipes.

Les relations avec France Vélo Événements (FVE) se poursuivent et des travaux ont eu lieu pour définir les conditions permettant la gestion régulée de cette société dont la FFC est actionnaire avec Hopscotch.

Le budget 2026 est en cours de préparation. Il sera soumis au Bureau Exécutif le 13 novembre 2025. Son élaboration demeure complexe en raison de l'évolution naturelle de l'inflation et de la baisse des subventions de l'État. En outre, le budget sera impacté par l'absence d'attribution à la FFC d'épreuve de niveau international pour 2026. En conséquence, des arbitrages budgétaires seront indispensables pour maintenir sa trajectoire.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ revient sur l'absence de rectification faisant suite au contrôle fiscal et adresse toutes ses félicitations aux contributeurs, au nombre desquels figure le Trésorier général, qui ont permis une telle conclusion.

Elle émet ensuite des inquiétudes concernant la dette des Comités Régionaux ultramarins et s'enquiert des dispositions pour remédier à cette situation.

Gilles DA COSTA explique que la situation sociale et économique demeure extrêmement difficile dans les régions ultramarines, et ce, en dépit de l'action des pouvoirs publics qui ont tenté de s'en saisir. Or, il est évident que cette situation, ainsi que les difficultés rencontrées par les collectivités locales, fragilisent les comités ultramarins.

S'agissant plus particulièrement du Comité Régional de la Martinique le départ de Monsieur Alfred DEFONTIS, dont la maîtrise et la capacité à réagir sont parfaitement avérées, à la tête dudit comité constitue une difficulté pour le moment.

La FFC œuvre actuellement à la mise en place d'un processus, certainement au travers de l'élaboration d'une convention à l'instar de celle signée avec le Comité du Val de Loire, visant à soutenir les Comités Régionaux ultramarins.

Alfred DEFONTIS remercie le Trésorier général pour ses paroles bienveillantes. Et confirme en effet la nécessité de trouver une solution pour régler la situation des comités ultramarins, car il est impensable que le montant de leur dette dépasse les 200 000 euros. Dans les jours à venir, il prendra attaché avec les comités pour les inviter à réduire leur dette vis-à-vis de la FFC.

Catherine GASTOU souhaite savoir si l'absence de loi de finances a impacté les ressources de la FFC et les effectifs.

Gilles DA COSTA explique que la loi de finances est généralement votée au mois de décembre, soit après l'élaboration du vote du budget fédéral. La FFC a d'ores et déjà intégré des logiques de baisse du fait des incertitudes qui pèsent sur l'ANS et traitera la situation par budget rectificatif si nécessaire.

Il aborde ensuite la situation du Comité Territorial de Saint-Martin qui regroupe cinq clubs. Ledit comité avait émis formellement la demande d'être érigé en Comité Régional. Eu égard à sa situation insuffisamment stabilisée, sa demande avait été rejetée. Depuis, la situation ne s'est pas améliorée et plusieurs clubs se sont engagés dans un processus de révocation du comité directeur *ad hoc*. Une Assemblée générale dédiée à ce point sera organisée prochainement.

VII. AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE TRAPPES

Gilles DA COSTA déclare que le Président de la FFC a signé le 1^{er} juillet 2025 le contrat relatif à la remise en état des locaux de Trappes dont le montant s'élève à 1,8 million d'euros. La livraison est envisagée pour le mois d'avril ou le mois de mai. Il est rappelé que ce projet est essentiel pour l'avenir de l'activité sportive, technique, de développement et de formation de la Fédération.

Michel CALLOT adresse tous ses remerciements au Trésorier général pour son implication extrêmement précieuse dans les dossiers fédéraux, malgré une situation personnelle très difficile.

VIII. POINT À DATE SUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE SUR ROUTE UCI 2027

Michel CALLOT explique que les comptes au titre de l'année 2024 ont été arrêtés lors de l'Assemblée générale du Comité d'organisation qui s'est tenue au mois de juin 2025.

La demande de subvention (25 millions d'euros) auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie a fait l'objet d'une délibération favorable. Pour information, tous les aspects financiers de cet événement sont étudiés et suivis par les différents ministères parties prenantes sous l'impulsion du Délégué Interministériel aux Grands Evènements Internationaux.

Une discussion est en cours avec ce délégué pour :

- Obtenir une enveloppe financière complémentaire dédiée à la sécurité.
- Accroître la participation financière de l'État.
- Permettre une obtention plus fluide des visas pour les athlètes des 206 nations que l'UCI souhaite inviter.
- Incrire cet événement qui aura lieu du 24 août au 5 septembre 2027 dans le décret relatif aux Jeux olympiques 2030, mesure qui permettrait une fiscalité plus avantageuse pour le Comité d'organisation. Une autre action est en cours afin de décaler la rentrée des classes d'une semaine en Haute-Savoie, voire sur toute l'académie de Grenoble. Ce décalage allègerait les divers flux routiers et permettrait une plus grande participation de la population locale.

Il s'agit de la deuxième édition des Supers Championnats qui se dérouleront dans un territoire d'exception, situé entre lacs et montagnes, excepté pour les épreuves sur Piste qui se dérouleront dans le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il est essentiel de rappeler que la France a une culture d'accueil des Championnats du monde et que la FFC a toute sa légitimité pour participer à l'organisation de cet événement. Cette légitimité est animée par Madame Sandrine GLACIER qui la fait vivre au sein du Comité d'organisation à la faveur de sa riche expérience sur d'autres opérations mondiales.

Ces championnats UCI qui regrouperont un total de vingt championnats et décerneront 843 médailles, dont un tiers pour les épreuves de paracyclisme, représenteront un enjeu important en matière de performance dans le cadre des qualifications pour les Jeux olympiques et paralympiques 2028.

Deux millions de spectateurs sont attendus sur place et le Comité d'organisation s'attèlera à traduire cet événement en six valeurs :

- La compétition.
- La transmission et l'héritage.
- Le rayonnement et l'influence.
- Le plaisir.
- L'audace.
- La parité avec autant de compétitions femmes et hommes.

En ce qui concerne le partage des responsabilités, il a été établi comme suit :

- Le Comité d'organisation pour la livraison des sites de compétition et des services associés ; la coordination technique ; le centre Rochexpo ; les événements UCI (Gala, Congrès) ; les transports et l'hébergement ; la coordination des programmes.
- Le Conseil départemental pour le financement ; la mise à disposition de moyens ; la remise en état d'équipements ; l'appui sur la communication.
- Les villes hôtes pour la mise à disposition de différents services pour éviter la construction d'installations temporaires ; la sécurité ; l'information aux administrés.
- L'État pour les relations avec la préfecture.
- La FFC qui en tant que fédération délégataire se chargera de la partie sportive à l'aune de son expertise.

Un accord a été signé avec France TV (chaînes et plateforme numérique) qui couvrira ces Championnats du monde UCI,

Sur le plan de la communication, il importe que des temps forts réguliers soient mis en place pour faire connaître cet événement en France et à l'international.

Sandrine GLACIER évoque ses différents déplacements d'observation sur plusieurs Championnats de France, Championnats du monde et épreuves de Coupes du monde, afin de prendre appui sur les organisateurs concernés et d'appréhender les contraintes, ainsi que les spécificités des différentes disciplines.

Elle indique que le principe est de faire de ces Super Championnats du monde un événement festif avec des sites fermés qui intègreront une billetterie et un service aux spectateurs. S'agissant des épreuves sur Route, l'idée sera de privilégier des circuits courts, afin que les athlètes passent plusieurs fois sur la ligne d'arrivée et qu'ils puissent être vus à plusieurs reprises par les spectateurs.

Les sujets traités actuellement par la Direction des sports concernent :

- La clarification des cahiers des charges UCI pour chaque discipline.
- La validation du programme de compétitions jour par jour.
- La définition de la stratégie de livraison des opérations sportives par disciplines.
- Les visites de sites et prise de contact avec les collectivités.
- La validation du programme d'épreuves tests.
- La finalisation du recrutement d'une adjointe à la Direction des sports.

Eric PIHET souhaite savoir si les équipes de la FFC seront impactées par l'organisation de cet événement comme elles l'ont été lors des Jeux olympiques.

Michel CALLOT explique que Madame Sandrine GLACIER et son adjointe sont salariées de la FFC, placées auprès du Comité d'organisation qui recruterait directement le reste de l'équipe. Certaines ressources de la DERS, notamment celles possédant une expertise sur les disciplines, feront partie de l'organigramme de Madame GLACIER.

S'agissant des élus du Conseil Fédéral et des présidents de régions, ils recevront des outils destinés à communiquer sur cet événement.

Christian LAZARINI salue la présentation de ce jour qui éclaire les élus du Conseil Fédéral sur ce sujet. Il s'enquiert du gain financier de cette organisation pour la FFC.

Michel CALLOT indique que la FFC s'est fixé un gain financier ambitieux eu égard à son expertise et à l'investissement des équipes fédérales qui travaillent d'ores et déjà sur ces championnats.

IX. GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL FÉDÉRAL

1. Groupe de travail sur les affinitaires

Jean-Claude ESNAULT donne l'exemple de la tarification attractive mise en place dans son comité régional :

- La suppression des droits d'organisation les deux premières années ; seul le paiement de l'assurance serait maintenu (120 euros).
- La réduction de 50 % des droits d'organisation pour la troisième année.

Gilles ZOPPI explique que de nombreux présidents de clubs doublement affiliés sont persuadés que les tarifs des épreuves de la FFC sont plus élevés, alors qu'ils ignorent leur montant, tout comme ils ignorent ceux des affinitaires.

Il tient par ailleurs à signaler la problématique du non-respect des RTS qui demeure un sujet majeur dont la FFC doit pleinement se saisir.

Bernard SINEUX estime que la gratuité peut s'avérer dangereuse dans la mesure où l'équilibre financier des Comités Régionaux est difficile.

Jean-Claude ESNAULT fait valoir qu'actuellement la Fédération n'organise plus ces épreuves.

Christian LAZARINI explique que les fédérations affinitaires sont plus accessibles pour les clubs formateurs que la FFC qui perd actuellement sa base de jeunes du fait de la prise de licence Access par un grand nombre de juniors qui vont courir en Access pour le plaisir.

Michel CALLOT précise que la Commission nationale Route travaille à l'adaptation du règlement UCI qui permet la constitution d'un Team à partir d'un club. Ainsi, les jeunes pourront rester dans leur club d'origine pour participer au calendrier régional.

Christian LAZARINI considère que la FFC a un an de retard par rapport à l'UCI.

Michel CALLOT signale que la nouvelle réglementation U19 de l'UCI a été adoptée au mois de septembre 2025. Si la FFC a milité pour qu'elle existe, elle ne pouvait pas l'anticiper.

Didier MARCHAND évoque les cas des ententes juniors en Bretagne qui regroupent des U19 qui peuvent participer aux épreuves par étapes sous le maillot de l'entente tout en restant dans leur club pour les épreuves normales.

Yannick POUHEY spécifie qu'il existe deux raisons pour lesquelles la FFC peine sur le sujet des affinitaires :

- Les fédérations affinitaires sont composées de militants animés par une culture différente. Toutefois, ces fédérations sont confrontées aux mêmes problématiques avec la perte de clubs et de coureurs.
- La difficulté pour la FFC de faire respecter les règles en vigueur, notamment l'article 9 de la réglementation. La Fédération sera extrêmement vigilante sur toutes les labellisations : les clubs qui ne respecteront pas les règles ne pourront pas bénéficier des subventions de l'ANS.

Marc LEFORESTIER demande si la FFC a reçu des réponses à son courrier envoyé aux clubs rappelant l'obligation de respecter l'article 9 de la réglementation fédérale.

Michel CALLOT répond que le Siège fédéral n'a reçu aucune réponse à ce courrier, ni positive ni négative.

Jean-Claude ESNAULT annonce que la prochaine étape du groupe de travail sera de vérifier le respect des règles dans les régions.

Yannick POUHEY déclare qu'il est disponible pour intervenir auprès d'un club en cas de besoin.

2. Équipements

La Présidente annonce que l'état des lieux des équipements est en cours de finalisation par la DTN qui proposera prochainement une cartographie des équipements prioritaires et des besoins identifiés par les territoires. Elle remercie la DTN pour sa collaboration sur ce sujet.

Bernard SINEUX adresse tous ses remerciements à Monsieur Jérôme KRIER pour son travail sur le BMX.

3. Bénévolat

Valérie MARET explique que le groupe de travail a identifié quatre axes de travail pour renforcer et fidéliser l'engagement bénévole au sein des clubs affiliés à la FFC :

Axe 1 : valoriser la reconnaissance du bénévolat pour donner du sens et de la visibilité à cet engagement avec :

- Le lancement d'une campagne nationale mise en valeur des bénévoles.
- L'établir d'une liste régionale des jeunes bénévoles afin de favoriser les échanges entre les territoires.
- La création de distinctions officielles (trophées régionaux ou nationaux du bénévolat FFC ou non).
- Le recensement des bonnes pratiques des clubs et des Comités Régionaux.

Axe 2 : améliorer l'accueil et le parcours des bénévoles pour faciliter l'entrée dans l'engagement et structurer le parcours des bénévoles avec :

- La mise à disposition d'un kit d'accueil pour les clubs.
- Une attention particulière pour les signaleurs dont le nombre est insuffisant comprenant une valorisation de leur rôle et des actions ciblées en matière de recrutement et de formation.

Axe 3 : renforcer les compétences et sécuriser les missions des bénévoles avec :

- Des formations gratuites en distanciel ou en présentiel sur l'organisation, la sécurité, l'encadrement et les premiers secours.

Axe 4 : modernisation et numérisation de l'engagement avec :

- L'adaptation du bénévolat aux pratiques actuelles pour faciliter la mise en relation.
- La promotion de l'usage de la plateforme COHESIO pour faciliter la recherche de bénévoles et la mise en relation avec les clubs.
- La promotion du bénévolat ponctuel ou à distance, notamment pour des missions de communication et de soutien administratif.

Marie-Françoise POTEREAU déclare que dans le cadre de la journée internationale du bénévolat du 5 décembre 2025, le CNOSF organise avec le Crédit Mutuel une table ronde sur sujet pour laquelle les fédérations recevront une invitation. À l'issue de cette table ronde, des axes de travail seront déclinés par le CNOSF.

Michel CALLOT se réjouit du plan très ambitieux exposé par Madame Valérie MARET et indique que le Crédit Mutuel appartient au groupe CIC, partenaire principal de la FFC. Par ailleurs, parmi les missions de la Fondation créée par la FFC, figure le sujet du bénévolat.

Tommy VANOUDENDYCKE indique que la FFC a utilisé l'outil QOEZION, qui devient la plateforme de référence pour le bénévolat, pour les Championnats d'Europe et les Championnats de Liévin.

La Présidente note qu'il serait pertinent de diffuser une communication mentionnant l'existence de cette plateforme.

X. COMMISSIONS SPORTIVES

En préambule, Yannick POUEY fait part des difficultés temporaires et passagères de la DERS qui n'a plus de directeur depuis la fin du mois d'août. Il adresse tous ses remerciements à Tommy VANOUDENDYCKE qui l'a accompagné dans la gestion des différents dossiers en cours.

1. Gravel

Patrick CLUZAUD déclare que la Commission nationale souhaite mettre en place une Coupe de France pour 2026 qui s'adressera à une catégorie d'âges assez large (des U17 aux Masters) et qui comportera plusieurs épreuves. Les points concernant le calendrier ; les catégories d'âges ; la participation ; les engagements ; le port des maillots ; le matériel ; l'attribution de l'ordre de départ ; les cérémonies protocolaires ; la grille de points ; le classement général qui sera réservé aux seuls licenciés Compétition FFC ; la publication des résultats et les tarifs des organisations sont passés en revue.

La Présidente met aux voix la proposition visant à valider la création de la Coupe de France de Gravel 2026 et le règlement afférent.

La proposition visant à valider la création de la Coupe de France de Gravel 2026 et le règlement afférent est approuvée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD aborde ensuite la création des Teams Gravel et détaille la procédure *ad hoc* pour 2026 qui comprend :

- Les obligations et les critères sportifs de labellisation.
- La liste des documents à fournir.

- Les obligations de la FFC.
- Les obligations des Teams Gravel FFC labellisés (composition de l'équipe, catégorie de licence, nom du Team, désignation d'un manager, port du maillot, période du label annuelle, droits de labellisation).

Catherine GASTOU demande s'il est possible de capitaliser sur les anciens champions fédéraux, tel Romain BARDET, qui se reconvertisse dans le Gravel et quels sont les moyens disponibles pour accompagner les athlètes dans le cadre des Championnats du monde.

La Présidente explique que des coureurs Élites ont participé aux derniers Championnats du monde avec le maillot de l'Équipe de France, mais à l'instar des autres pays, ils étaient en toute autonomie.

Florian ROUSSEAU explique que le Gravel est intégré dans le Off Road et que Monsieur Joachim LOMBARD œuvre à la structuration de la discipline, ainsi qu'à l'accompagnement des athlètes. Dans le cadre des Championnats du monde, la DTN a fourni le matériel et communiqué des consignes.

Il indique ensuite que Romain BARDET est une ressource précieuse qui peut être sollicitée sur sa vision concernant cette activité.

La Présidente remercie la DTN pour sa collaboration avec la Commission nationale qui a permis la structuration de la discipline.

Michel CALLOT spécifie que le sport cycliste est riche de sa diversité, mais cette dernière complique l'action de la FFC : il lui est impossible de déployer des moyens identiques sur les disciplines olympiques, sur les disciplines de Haut Niveau et sur les autres disciplines. La commande politique passée à la DTN consiste en la mise en place d'un maximum de cohérence dans le traitement des disciplines en fonction de la hiérarchie suscitée.

Par ailleurs, dans le cadre des Championnats du monde, l'UCI impose le port d'un maillot de l'équipe nationale. Or, la FFC n'est pas en mesure de fournir des maillots à tous les athlètes, car elle ne reçoit aucune subvention pour les disciplines non olympiques.

Patrick CLUZAUD évoque le cas de trois sociétés qui produisent et vendent des copies des maillots de l'Équipe de France et qui recevront un courrier leur demandant de mettre fin à cette activité. Il rappelle qu'il existe un lien sur le site Internet de la Fédération permettant de commander des maillots Alé.

La Présidente met aux voix la proposition visant à créer les Teams Gravel.

La proposition visant à créer les Teams Gravel est approuvée à l'unanimité des votants.

2. BMX

Joël MARTINEZ aborde le format de compétition des épreuves de BMX Racing et explique que dans un souci d'uniformisation et dans l'intérêt sportif des compétitions, la Commission nationale propose que l'ensemble des épreuves du calendrier national se déroulent en format Last Chance à compter de 2026. Les calendriers départemental et régional ne peuvent pas être concernés par ce format qui répond à une demande du terrain (DN1, DN2, équipes Avenir) émise dans le cadre d'une consultation.

Pour les épreuves de la Coupe de France, la Commission nationale propose que les pilotes « challenge » utilisent désormais les transpondeurs. Tous les pilotes participant à la coupe de France seraient donc équipés de transpondeur.

À la suite d'une réunion entre la Commission nationale BMX, la DTN et la Commission Jeunesse représentée par Madame Cathy MONCASSIN, la Commission nationale BMX a proposé que les deux épreuves du Trophée de France et du Challenge France passent également au format Last Chance, à l'instar de toutes les autres épreuves du calendrier national. Cette proposition a été validée par le Bureau Exécutif du mois d'octobre. À l'issue de la saison BMX Racing 2026, une évaluation du dispositif sera réalisée afin d'obtenir un retour d'expérience de cette évolution.

3. Cyclo-cross

Patrick CLUZAUD explicite qu'à la suite de la suppression des inter régions définissant les quotas des U17 sur la Coupe de France Cyclo-Cross, la Commission nationale propose de supprimer les quotas pour les féminines afin d'ouvrir la pratique du Cyclo-Cross.

Elle propose également de porter le nombre de coureurs à environ 152 à + ou - 2 suivant les hors quotas et le lieu des manches, ce qui correspondrait à 19 lignes sur la grille de départ. La Commission nationale a utilisé la moyenne de participation par comité sur les deux dernières saisons pour définir le quota de coureurs pour chaque comité. Il est également proposé que les hors quotas soient décidés en début de saison par la Commission nationale. Le comité organisateur recevra 5 hors quotas. Le reste des hors quotas sera réparti sur les comités régionaux limitrophes.

En conséquence, l'article 4.3.2 est modifié comme suit :

4.3.2 aux épreuves U17 Garçon et U17 Fille

Participation selon sélection des Comités Régionaux

Comités Régionaux	Quota U17 Garçon
Hauts-de-France	13
Île-de-France	7
Grand Est	19
Bourgogne-Franche-Comté	12
Auvergne-Rhône-Alpes	16
Région Sud	6
Nouvelle-Aquitaine	12
Occitanie	9
Pays de la Loire	16
Centre-Val de Loire	7
Bretagne	17
Normandie	9

La Présidente met aux voix les propositions susmentionnées.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD déclare qu'à la demande de la Commission nationale Jeunesse, la Commission nationale Cyclo-Cross souhaite ajouter la catégorie U11 (Filles et Garçons) au Trophée de France Cyclo-Cross afin d'accroître le nombre de jeunes coureurs, le programme sportif permettant son intégration. En conséquence, les catégories participantes seraient les suivantes :

- U11 (Filles et Garçons).
- U13 (Filles et Garçons).
- U15 (Filles et Garçons).

La Présidente met aux voix la proposition visant à intégrer la catégorie U11 (Filles et Garçons) au Trophée de France Cyclo-Cross.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD évoque ensuite la participation des coureurs étrangers Trophée de France de Cyclo-cross et rappelle que les coureurs mineurs étrangers domiciliés et licenciés en France ont l'autorisation de participer au Championnat régional jusqu'au jour de leurs 18 ans. La Commission nationale souhaite autoriser ces coureurs étrangers licenciés et domiciliés en France à participer au TFCX.

De plus sur le TFJC, il est bien précisé que la participation est ouverte aux coureurs possédant une licence « Jeunesse » dans un club affilié à la Fédération Française de Cyclisme.

Afin d'harmoniser les règlements, la Commission nationale souhaite supprimer l'annotation « Français » dans le règlement du Trophée de France Cyclo-cross. Ainsi, l'article 2.1 serait modifié comme suit : « Le Trophée de France de Cyclo-cross est ouvert aux compétiteurs et compétitrices licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ».

La Présidente soumet au vote les propositions exposées ci-dessus.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des votants.

4. Route

Gilles MAS aborde le sujet des Wild Cards et annonce que la Commission nationale propose de remplacer dans le règlement N Hommes le mot « club » par le vocable « structure », lequel figure déjà dans le règlement N Femmes. Les appellations ainsi harmonisées permettraient à des structures étrangères de participer à des manches de Coupes de France.

S'agissant des Coupes de France Femmes, la Commission nationale souhaite que le club organisateur puisse présenter ses coureurs au départ.

Mises au vote, les propositions suscitées sont adoptées à l'unanimité des votants.

Gilles MAS annonce que la Commission nationale propose d'intégrer les Femmes U19 sur les Championnats de France Route Amateurs Femmes, car la qualification des équipes s'obtient grâce à ces coureurs U19.

Soumise au vote du Conseil Fédéral, la proposition visant à intégrer les Femmes U19 sur les Championnats de France Route Amateurs Femmes est approuvée à la majorité (un vote contre).

Gilles MAS déclare que la Commission nationale propose d'autoriser les coureurs U19 appartenant à des structures à participer aux Championnats de France Route Amateurs Hommes.

Par ailleurs, afin d'augmenter la participation à ces Championnats de France, la Commission nationale propose l'ajout d'un coureur sur la base des places ci-dessous, soit :

- N1 (de la 1^{re} place à la 8^e place) = 7 coureurs x 8 équipes = 56 coureurs.
- N1 (de la 9^e place à la 16^e place) = 6 coureurs x 8 équipes = 48 coureurs.
- N1 (de la 17^e place à la 19^e place) = 5 coureurs x 3 équipes = 15 coureurs.
- N2 (de la 1^{re} place à la 8^e place) = 4 coureurs x 8 équipes = 32 coureurs.
- N3 (de la 1^{re} place à la 3^e place) = 3 coureurs x 3 équipes = 9 coureurs.
- Champion de France sortant (hors quota) = 1 coureur.
- Coureurs ultra-marins = 10 coureurs maximum.

- Coureurs de nationalité française appartenant à une équipe française Professionnelle Cyclo-cross UCI = 6 coureurs maximum par structure.
- Quota total = 177 coureurs

Le classement pris en compte est celui de la Coupe de France de chaque niveau N1, N2 et N3 arrêté au 15 juin 2026.

Didier MARCHAND s'oppose à cette proposition, car il estime qu'il est essentiel de protéger les jeunes coureurs dont la maturité diffère d'une personne à l'autre. Il rappelle en outre que les U19 ont déjà leur propre championnat.

Gilles MAS souligne que ces considérations sont pertinentes et qu'elles ont été largement débattues au sein de la Commission nationale. Pour autant, elle a estimé nécessaire d'aligner les conditions de participation sur celles des Femmes, d'autant que très peu de coureurs seront finalement concernés.

Gilles ZOPPI ajoute que le principe n'est pas de favoriser la participation de ces coureurs : son objectif est plutôt de ne pas limiter cette participation. Il rappelle que les U23 participent également à ces championnats alors qu'ils ont leur propre championnat.

Didier MARCHAND s'interroge sur l'intérêt de faire émerger des jeunes dès l'âge de 17 ans. Il importe de laisser du temps au temps.

Michel CALLOT partage ces considérations et regrette ce phénomène lié à la multiplication du nombre d'agents. Il explique que la France est entourée de pays qui viennent recruter les coureurs français et que la FFC ne peut pas empêcher les jeunes coureurs, ainsi que leurs parents, à se rapprocher d'un agent.

Didier MARCHAND signale que de nombreux jeunes coureurs n'ont pas d'équipe et qu'ils se retrouvent sans aucun projet. Il juge cette situation extrêmement préoccupante.

Michel CALLOT rappelle que la création des équipes continentales fédérales a pour objectif de créer un cadre pour ces jeunes.

Mise aux voix, la proposition est approuvée à la majorité (une voix contre et une abstention).

Gilles MAS aborde le contre-la-montre U17 des Championnats de France Avenir et annonce que la Commission nationale souhaite faire émerger davantage de talents en plus d'accueillir les jeunes à la pratique du contre-la-montre individuel afin d'amorcer une approche globale d'optimisation de la performance. Pour ce faire, elle propose de faire évoluer les quotas pour 2026 comme suit :

1. Une qualification sur la Coupe de France des Départements : Les 3 premiers ou premières de la manche du contre-la-montre individuel sont automatiquement qualifiés (et hors quotas Comités Régionaux) pour le Championnat de France. Ainsi, fin mai au plus tard, 15 garçons et 15 filles sont automatiquement qualifiés.
2. Le quota de 1 coureur garçon et 1 coureuse fille par Comité Régional, soit 12 ou 14 coureurs pour chaque sexe. Au total, le nombre d'athlètes irait de 27 à 29 coureurs pour chaque sexe.

Mise aux voix, la proposition suscitée est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles MAS annonce que la Commission nationale propose, dans le cadre du contre-la-montre U17 Hommes et Femmes des Championnats de France, de permettre l'utilisation du vélo chrono avec des jantes dont la hauteur est inférieure ou égale à 60 mm.

Cette possibilité n'est pas offerte pour les championnats régionaux contre-la-montre U17, championnats départementaux contre-la-montre U17 ou toute autre épreuve contre-la-montre pour les U17.

Soumis au vote, la proposition exposée ci-dessus est adoptée à l'unanimité des votants.

5. Jeunesse

Tommy VANOUDENDYCKE annonce que la Commission nationale a revu le format du TFJC qui n'a pas été organisé depuis deux ans. Ainsi, elle propose de supprimer la journée de Cyclo-cross dans la mesure où il existe désormais un TFJC Cyclo-cross.

La Commission nationale propose également de modifier l'encadrement par équipe comme suit :

- 2 encadrants minimum licenciés à la FFC (3 encadrants maximum), dont :
 - Au moins une femme.
 - Au moins un encadrant minimum doit obligatoirement être titulaire d'un diplôme fédéral (animateur Fédéral, éducateur fédéral ou entraîneur fédéral). Le respect de cette obligation est impératif. L'éducateur diplômé doit être l'un des deux accompagnateurs sur le rallye. Toute équipe n'ayant pas d'éducateur diplômé au départ de l'épreuve du rallye ne pourra pas participer au Trophée de France du Jeune Cycliste. L'éducateur diplômé est considéré comme le responsable d'équipe.
- 4 encadrants minimum si 2 équipes de représentées (6 encadrants maximum). Cet encadrement devra être déclaré après la fin des engagements en ligne (>20 juin) via un formulaire transmis par la FFC.
- Un jeune arbitre doit être désigné par chaque club, ou entente régionale. Il sera sous la responsabilité de l'un des encadrants du club et aura des missions sur

une seule journée. Si le club ne dispose pas de JA, il ne peut pas participer. Sur la seconde journée, ils seront en soutien avec leur club.

- Ils devront être inscrits dans Cicleweb.

Mise au vote, la composition de l'encadrement est validée à l'unanimité des votants.

Tommy VANOUDENDYCKE expose ensuite la proposition de la Commission nationale concernant la composition des équipes participantes : les équipes de club — obligatoirement labellisée École Française — et les équipes d'entente régionale doivent être composées de 5 à 8 coureurs possédant une licence Jeunesse dans un club affilié à la Fédération Française de Cyclisme. La répartition des effectifs sera la suivante :

- 1 à 2 U11 garçons ou filles.
- 1 à 2 U13 garçons ou filles.
- 1 à 2 U15 garçons ou filles.
- 2 féminines au minimum, au choix dans les catégories U11, U13, U15.
- 1 jeune arbitre.

Chaque club a la possibilité de composer une équipe B, mais pas d'équipe C.

Les équipes d'entente club n'existent plus. Le fonctionnement restera le même pour les équipes d'entente régionale, soit des garçons ou des filles appartenant à des clubs labellisés ou non. Le maillot porté est celui du club ou celui du comité régional pour l'entente régionale.

Le sur classement n'est pas autorisé.

Soumise au vote du Conseil Fédéral, la composition des équipes susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

Tommy VANOUDENDYCKE procède à la présentation du programme sportif du TFJC 2026 proposé par la Commission nationale :

Vendredi

- 14 h-17 h 30 : accueil des équipes, opérations de contrôle et remise des dossards.
- 18 h : réunion des responsables d'équipe et des capitaines d'équipe.

Samedi

- 9 h : premier départ du rallye.
- 17 h : arrivée de la dernière équipe du rallye.

Dimanche

- 8 h 30 : fermeture du circuit.
- 8 h 30 : appel et contrôle des vélos par catégorie.
- 9 h- 17 h : épreuves sur route.
- 17 h 30- 18 h : cérémonies protocolaires.

L'ordre du programme sportif peut-être modifié selon les contraintes et les impératifs du comité local d'organisation.

Mis au vote, le programme sportif du TFJC 2026 est validé à l'unanimité des votants.

6. Commission nationale du corps arbitral

Morgane GARNIER déclare que la Commission nationale du corps arbitral (CNCA) a travaillé, en collaboration avec la DTN, sur un projet visant à former des jeunes à l'arbitrage eu égard au manque prégnant d'arbitres sur le territoire national. Ce projet dénommé Génération arbitres 2027 est composé de :

- Madame Marina MORLAS, responsable dudit projet.
- Madame Aurélie SIMONET, responsable adjointe et chargée des relations avec l'UNSS et la FSU.
- Monsieur Jean-Charles ROMANI, manager au sein de la DTN.
- Madame Morgane GARNIER, présidente de la CNCA.

Marina MORLAAS explique que ce projet vise à attirer des jeunes en s'appuyant notamment sur les différents Trophées de France et à structurer leur accompagnement pour développer un nouveau vivier d'arbitres.

Ce projet concerne les jeunes âges entre 16 et 22 ans (l'âge de 14 ans à l'étude). L'objectif est de former des arbitres dans toutes les disciplines du cyclisme — BMX, VTT, Cyclisme traditionnel (Route, Piste, Cyclo-cross), disciplines émergentes (BMX Freestyle, Pumptrack, Polo-vélo, Gravel, cyclisme artistique) — et de féminiser l'arbitrage dans ces disciplines.

Morgane GARNIER indique que le programme instaure un tutorat personnalisé à chaque étape de la qualification d'arbitre. Il prévoit de former des jeunes et de faire participer ceux qui seront majeurs aux Championnats du monde UCI 2027 en tant qu'arbitres adjoints. Le suivi de ces jeunes arbitres se poursuivra au-delà de ces championnats. Pour ceux qui n'auront pas atteint la majorité en 2027, d'autres épreuves leur seront proposées.

Morgane GARNIER expose les principaux axes du programme comme suit :

- La modernisation de la formation d'arbitre à la faveur de la digitalisation de contenus (livret de suivi digitalisé).

- La création de parcours de formation à distance répondant à la demande d'une plus grande flexibilité dans les formations bénévoles.
- L'utilisation de la plateforme fédérale de formation à distance.

Dans le cadre de ce projet, une passerelle avec l'UNSS a été mise en place afin que les jeunes qui œuvrent dans le VTT puissent bénéficier d'équivalence dans l'univers fédéral.

La CNCA invite tous les acteurs de la FFC à se mobiliser sur ce projet, notamment dans la recherche d'arbitres tuteurs pour accompagner au mieux les jeunes dans ce programme de formation.

Marina MORLAAS explique que l'appel à tuteurs a d'ores et déjà été lancé lors d'un webinaire organisé le 8 octobre 2025, mais pour l'heure les retours sont peu nombreux.

Le calendrier à venir est le suivant :

- 3 novembre 2025 : lancement de l'appel à candidatures auprès des clubs et licenciés.
- 15 décembre 2025 : sélection des 74 candidats qui intégreront la première promotion.
- 22 février 2026 : premier rassemblement des candidats pour lancer la promotion et recueillir leur choix de disciplines.

La Présidente observe qu'il serait pertinent de diffuser beaucoup plus l'appel à tuteurs au sein de l'écosystème fédéral.

Nathalie THIMEL-BALNCHOZ salue le travail de grande qualité effectué par la CNCA sur ce projet.

Catherine GASTOU confirme qu'il s'agit d'un beau projet. Elle sollicite des informations concernant son financement.

Marina MORLAAS répond que ce programme est inscrit dans le budget développement de la DTN (20 000 euros pour l'année 2026) au titre du plan Héritage 2027.

Michel CALLOT adresse également tous ses remerciements à la CNCA pour le travail accompli sur ce projet. Il déclare que le DIJOP accompagne la FFC sur ce sujet dans le cadre du plan Impact Vélo 2027.

XI. POINT ACTIVITÉ MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD déclare que la Direction de la Communication est de plus en plus sollicitée au regard des nombreuses activités qu'elle gère et qu'il est possible qu'elle ait omis de répondre à quelques demandes émanant des comités. Le cas échéant, il invite ces comités à renouveler leurs demandes pour qu'elles soient traitées.

Il explique que la prospection de nouveaux partenariats se révèle de plus en plus difficile en raison d'un contexte économique particulièrement tendu. Si la FFC a réussi la quasi-totalité de ses partenariats — à date, un seul partenaire n'a pas confirmé son renouvellement —, leurs exigences en matière de ROI (retour sur investissement) et RSE sont de plus en plus prégnantes.

Tristan HORREAUX expose les différents sujets sur lesquels le service a communiqué depuis le Conseil Fédéral du mois de juin :

- Les élections du CNOSF, et notamment celles du Président de la FFC et de Madame Marie-Françoise POTEREAU au bureau *ad hoc*.
- La fondation France Vélo qui s'attèle au développement du mécénat au service des actions sociétales de la FFC au travers de l'implication active de son président, Monsieur Geoffroy ROUX de BÉZIEUX. Le journal Les Échos a consacré un article à l'activité de la Fondation.
- L'opération « Mon Club, Mon Vélo » : 358 clubs et Comités Régionaux (y compris ultramarins et corses) ont bénéficié d'une dotation. La campagne digitale afférente a généré près de six millions d'impressions et plus de 32 000 clics vers les pages du site Internet de la Fédération (page Licencié et page « Mon Club, Mon Vélo »). La consolidation de cette opération en nombre de prises de licences est attendue pour le mois de novembre.
- La publication du livret pédagogique « 0 violence dans le vélo » initiée par la DTN a fait l'objet d'une communication sur les réseaux sociaux avec un lien en direction de la librairie en ligne de la FFC qui permet de l'acquérir gratuitement.
- L'organisation du Congrès Santé et Performance a également été relayée sur le site Internet fédéral, les réseaux sociaux et dans une campagne d'emailing.
- La mise en place de la cérémonie d'intronisation des nouveaux arrivants en Équipe de France, projet initié par la DTN, a été largement relayée sur les réseaux sociaux.

La Direction de la Communication a par ailleurs inauguré un studio TV FFC pour développer les contenus vidéo de la FFC au-delà des contenus purement sportifs.

Les exploits sportifs des athlètes fédéraux, avec la mention systématique de leur club formateur, ont également fait l'objet d'une large couverture médiatique avec la création d'une série de visuels « Fierté avec les championnes et les champions fédéraux ». Ainsi, l'équipe Communication a relayé les performances des athlètes lors :

- Des Championnats du Monde BMX à Copenhague.
- Des Championnats du monde VTT UCI en Suisse.
- Des Championnats du monde UCI au Rwanda avec la création d'un visuel Fierté par le CIC. La vidéo réalisée par l'équipe Communication a généré près de deux millions de vues.
- Des Championnats d'Europe en Drôme Ardèche ont constitué une immense fête populaire puisqu'ils ont attiré 100 000 spectateurs, dont 60 000 pour la journée de dimanche (chiffres validés par la préfecture). Les audiences de la chaîne de L'Équipe ont été excellentes : 686 000 téléspectateurs en moyenne, dont 1,46 million en pic. De son côté, Eurosport totalise près de deux millions de téléspectateurs sur les différents pays de son réseau (le nombre de téléspectateurs français était de 127 000 pour la course Hommes et de 90 000 pour la course Femmes).

Michel CALLOT fait part de la couverture du journal L'Équipe avec les athlètes de l'Équipe de France portant leurs maillots sur lesquels apparaissent les partenaires de la FFC. Il tient à saluer la grande qualité des relations que l'équipe Communication entretient avec les médias.

Tristan HORREAUX annonce la publication du livre « Un. Deux. Trois héros » (éditions Amphora) relatant l'épopée du BMX qui a conduit au fabuleux triplé olympique 2024.

Il indique que son service était également présent sur le Championnat de France sur Route Élites (Les Herbier) ; le Championnat de France VTT (Puy Saint Vincent) ; Cross-country ; le Championnat de France VTT DH (Deux Alpes) et sur le Championnat de France Avenir Route (La Tour-du-Pin).

Parmi les événements organisés par FVE figurent :

- La Haute Route qui a réuni 525 participants, dont 12 % de femmes.
- Le Gravel Fever qui a enregistré 1813 participants, dont 700 au Championnat de France de Gravel. À date, il s'agit incontestablement du plus grand événement de Gravel en France.
- Le Championnat de France BMX Racing à Compiègne-Venette a vu son programme modifié à cause des conditions climatiques.

S'agissant du volet marketing, deux partenariats ont été récemment conclus : en plus du CIC qui s'est engagé pour les Championnats de France BMX Freestyle 2025, Alltricks a élaboré un programme avantages clubs 2025-2026 permettant aux licenciés de bénéficier de remises. Plusieurs partenariats sont en cours de négociation.

La boutique en ligne de la FFC est de retour sur le site Internet. Gérée par la société Italvet, elle bénéficiera d'une large communication dans les semaines à venir.

La Direction de la Communication était présente sur deux salons d'étapes du Tour de France masculin et féminin (Albertville et Chambéry) pour faire la promotion de la licence et des clubs FFC, ainsi que des Ambassadrices.

Lors du Roc d'Azur CIC, la FFC a bénéficié d'un emplacement premium sur l'espace CIC. Durant cet événement, BFM TV lui a consacré un reportage de douze minutes.

La soirée des partenaires FFC qui s'est tenue le jeudi 23 octobre 2025 au Grand salon du musée de l'Armée à l'Hôtel National des Invalides, en présence d'Arthur PILARD et d'Axelle ÉTIENNE, a rencontré un franc succès. Lors de cette cérémonie, la FFC a remis des Trophées à ses partenaires, aux comités et aux clubs, et elle a dévoilé son film institutionnel.

XII. QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL

Questions de Christine BAROCHE

Deux questions diverses qui émanent de discussions avec des licenciés, des clubs et Comités Départementaux.

1) Où en le travail sur la réforme des activités : peut-on avoir un point à date lors du Conseil Fédéral ?

Yannick POUHEY explique que le groupe de travail *ad hoc* s'est réuni à cinq reprises et que des constats ont été réalisés. Ainsi sur l'établissement des calendriers régionaux il a été décidé que dans un premier temps, la FFC s'attèlera à améliorer ses outils et à appréhender la manière dont les Comités Régionaux les utilisent. Le principe étant de favoriser l'adhésion plutôt que d'instaurer des contraintes supplémentaires.

En ce qui concerne les non-licenciés, leur accès aux épreuves fédérales demeure assez cohérent, mais des améliorations peuvent être apportées.

Une réflexion devra également être menée sur le traitement des primo-licenciés et la prise en compte des affinitaires, ainsi que sur la multi activité des jeunes alors qu'ils appartiennent à un seul club. Ces sujets feront l'objet de discussions et concertations.

2) Peut-on envisager d'avoir une part Comité Départemental dans la prochaine tarification fédérale : celle-ci permettrait aux Comités Départementaux de maintenir un niveau d'activité (déplacements, formation des jeunes). À ce jour, il y a un reversement uniquement sur la part FFC et Comité Régional.

Michel CALLOT déclare que si la somme totale serait assez significative à l'échelon national, une telle mesure aura des effets assez minimes sur les comités départementaux rapportée à leur nombre moyen de licenciés.

Par ailleurs, il tient à signaler que plus du tiers des Comités Départementaux ne présentent pas de dossiers à l'ANS, alors qu'il existe des dispositifs ouverts aux structures fédérales. Enfin, il convient de rappeler que la FFC a proposé des solutions de développement accessibles aux Comités Départementaux, comprenant notamment la création d'emplois accompagnée par l'ANS.

Question de Christian LAZARINI

Je propose que nous puissions proposer certaines modifications au niveau des braquets PISTE.

- *U15 Garçons dans toutes les épreuves 7,01m au lieu de 6,71m.*
- *U15 Filles dans les épreuves minimes filles seules 7,01m au lieu de 6,71m.*
- *U15 F dans les épreuves minimes garçons 7,01m au lieu de 6,71m.*
- *U15 F école de cyclisme 7,01m au lieu de 6,71m.*

Yannick POUHEY déclare que cette proposition a été soumise à la Commission nationale Piste qui l'étudiera et fera un retour.

Courrier de la Commission régionale de BMX

*Madame la Présidente du Conseil Fédéral,
Monsieur le Directeur Technique national,
Monsieur le Président de la Commission nationale BMX,*

Nous avons reçu par message adressé le 16/10/2025 (16 h 45) le journal d'information de la Commission nationale BMX Racing des 5 et 6 septembre 2025.

Le paragraphe « Retour des réflexions pour la saison BMX Racing 2026 » a particulièrement retenu notre attention, notamment le format de compétition sur les épreuves.

La mise en place du format LC + transpondeurs sur les coupes de France, Championnat de France, Challenge National pour toutes les catégories recueille notre assentiment, bien qu'il y ait beaucoup à dire sur le système d'attribution des points qui n'est absolument pas pédagogique (0 point pour celui qui ne sort pas des LC, qu'il soit 3^e ou dernier de celles-ci).

Cependant le format LC sur les Challenges France est pour nous une hérésie.

Le format manches brassées a été mis en place récemment et fait l'unanimité de tous les pilotes. Dans sa version initiale, lors de sa mise en œuvre, le nombre de pilotes qualifiés était plus important et on n'assistait pas au spectacle désolant de 8^e ou 1/4 à 5. Cette règle a été modifiée lors de la Coupe de France de Vesoul.

Tous les pilotes du plus jeune au plus « âgé » ont besoin de plus de confrontations avec des races complètes, de faire le plus grand nombre de « tours » possible en race complète.

C'est un élément qui nous semble important dans la formation des jeunes compétiteurs et de nature à les faire progresser.

Les problèmes de Timing ou déroulés sont accessoires et gérables assez facilement. Pour notre quart, quart Nord Est avec 920 participants, il n'y a eu aucun souci.

Ce format LC sans transpondeurs qui est souhaité par la CN BMX Racing est le plus inéquitable qu'il soit en cas d'égalité entre 2 pilotes (exemple vécu avec une égalité parfaite sur tous les tours), c'est du « tirage » au sort.

Pour le format LC sur le TF, sur une course d'un jour, il en est de la même philosophie. La CN BMX a choisi de mettre en place le système de gestion de course SSQORZ, le système de gestion de course JS TIMING utilisé sur les manches Europes remplit beaucoup plus les phases finales.

Dernière remarque, il nous semble regrettable, pour les clubs organisateurs que les règles soient changées en cours de partie. Les organisations sont attribuées sous un format donné, avec un recul sur la fréquentation, sur un déroulé maîtrisé, et ensuite les cartes sont rebattues. Ce n'est pas respectueux pour les organisateurs.

La Commission régionale BMX.

Myriam GARCIA remercie Monsieur Éric PIHET d'avoir relayé ces inquiétudes qu'elle rencontre également dans sa région. Elle estime que le passage en Last Chance sur le Trophée et le Challenge limitera la confrontation et l'évolution des pilotes, notamment en raison de l'impact financier associé aux déplacements. Cette situation ne manquera pas d'affecter le vivier des U23 et des Élites. Par conséquent, le maintien des trois manches brassées est essentiel pour préserver le Haut Niveau.

Joël MARTINEZ entend ces différentes craintes qui sont parfaitement légitimes et qui ont été examinées par la Commission nationale. Cette évolution qui a reçu un accueil extrêmement favorable de la part des référents BMX est issue d'une réflexion qui s'est étendue sur une année. Pour rappel, les mêmes craintes avaient prévalu lors de la mise en place de ce schéma sur les coupes de France pour le niveau championnat, craintes qui se sont finalement révélées infondées.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : au terme de l'application du Last Chance, davantage de pilotes auront fait un plus grand nombre de tours. En ce qui concerne la crainte relative à la venue des pilotes, elle est infondée pour l'heure infondée dans la mesure où les épreuves de BMX rencontrent beaucoup de succès.

Myriam PRÉTOT ajoute qu'il s'agit d'une expérimentation qui sera interrogée à la fin de la saison, d'autant que la Commission nationale prendra en compte les alertes émises par la DTN. Il importe de réorganiser et de réinventer la première strate de la pratique, soit le circuit départemental et régional à l'origine du développement de l'apprentissage. Pour le bien de la discipline, il est essentiel de dépasser les appréhensions qui sont certes légitimes, mais qui peuvent parfois être « fantasmées », pour tenter d'innover.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ remarque que la phase de qualification du format Last Chance sera réduite et que le nombre de qualifiés sera plus élevé avec moins de tours, situation qui l'interroge.

Florian ROUSSEAU indique que la DTN et les entraîneurs ont en effet émis des réserves sur ce modèle de formation à la pratique compétitive. La réalisation d'un bilan en fin de saison sera fondamentale.

Joël MARTINEZ confirme qu'un bilan sera effectué à l'issue de la période probatoire et déclare que la Commission nationale en tirera les conséquences afférentes.

Éric PIHET déclare que son courrier avait pour objet de faire remonter les impressions du terrain et d'alerter sur la nécessité d'être très attentif à la base des pilotes.

Michel CALLOT tient à préciser que le Bureau Exécutif a acté cette décision en deux temps. En effet, en parallèle, il est absolument essentiel que le BMX français, et notamment les clubs, s'empare des calendriers régionaux et départementaux qui doivent s'étoffer pour offrir des compétitions de proximité.

XIII. ÉPREUVES OFFICIELLES

Tommy VANOUDENDYCKE expose les épreuves supplémentaires qui ont été attribuées pour 2025 :

- Coupe de France E-Cycling (distanciel) : Tempo Race, le 10 décembre 2025.
- Championnats de France BMX Freestyle : Sérignan (Occitanie), du 24 au 26 octobre 2025.
- Coupe de France Cyclo-cross : Quelneuc (Bretagne) le 16 novembre 2025 et Ouistreham (Normandie) le 14 décembre 2025.

Gilles ZOPPI regrette que les candidats ayant déposé des dossiers pour accueillir des épreuves ne soient pas informés par la FFC que leur candidature n'a pas été retenue. Certains apprennent le nom de la ville à laquelle l'épreuve a été attribuée en consultant Direct Vélo.

La Présidente partage ces considérations. Il conviendrait que les candidats reçoivent une réponse à leur candidature, et ce, quelle que soit cette réponse.

Michel CALLOT confirme qu'il est nécessaire de revoir le processus d'appel à candidatures, afin de le rendre plus rigoureux. Cette mission incombera au nouveau directeur de la DERS.

La Présidente adresse tous ses remerciements aux participants pour la qualité et la richesse de leurs échanges qui ont eu lieu dans la bienveillance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 50.

La Présidente

La Secrétaire de séance

Christine BAROCHE

Valérie MARET